



Cfdt SF3C

Antenne Val de Marne

Maison des syndicats 11/13 rue des Archives
94000 CRETEIL

Tél. 01 43 99 56 03 Fax. 01 43 99 56 41
Courriel : 94@cfdtsf3c.org Web : cfdtsf3c.org

Champigny sur Marne CC

La CFDT signe l'accord sur les régimes de travail et obtient les contreparties suivantes :

Le CTP validant la nouvelle organisation s'est tenu le jeudi 28 mai en la présence des syndicats CFDT, FO, CGT et SUD. La CFDT représentant 24,20 % et FO, 10.14 %, ont signé l'accord permettant aux agents de Champigny d'obtenir un régime de travail plus favorable pendant 18 mois minimum. SUD et CGT ont refusé de le signer malgré la demande du personnel concerné !!! Avec plus de 34 % lors des dernières élections, l'accord est donc valide pour autant qu'il ne soit pas dénoncé par SUD et CGT pesant à eux 2 plus de 50 %.

Pour le personnel, La CFDT obtient les garanties suivantes :

▶ Mise en œuvre de l'organisation le 16 juin avec report de la mise en œuvre de la sécabilité des lundis et mardis au 07 septembre 2009.

▶ 5 jours de repos dans un cycle de 12 semaines en 3 fois pour tous les agents de la distribution y compris les rouleurs et les facteurs qualité à partir du 07 septembre. Les autres positions de travail restent en l'état jusqu'à la réorganisation concernant la concentration du départ.

▶ 1 semaine de repos de cycle pour tous les agents entre le 16 juin et le 07 septembre ainsi qu'une compensation sous forme de RC pour les agents n'ayant pas bénéficiés de leur semaine de cycle dans l'ancienne organisation.

▶ 5 promotions supplémentaires en 1.3 soit 17 RAP 1.3, 9 facteurs d'équipe en 2.1 et 5 facteurs qualité en 2.2

▶ 5 rouleurs affectés en équipe et 2 rouleurs mutualisés bénéficiant des mêmes repos. Les facteurs qualité et facteurs d'équipe bénéficieront des doublures nécessaires sur les quartiers.

▶ La modulation de repos de cycle possible depuis la loi du 20 août 2008 est encadrée : « la poste devra respecter un délai de prévenance minimum d'1 mois (7 jours dans la loi) augmenté de 15 jours pour réunir les signataires. Les repos devront être rendus dans les 15 jours ». Toutes ces contraintes permettent d'empêcher la Poste de déplacer les repos du personnel.

La CFDT a rappelé son opposition aux 4 suppressions de QL mais ne pouvait pas laisser les agents de Champigny se voir imposer un régime de travail sans repos. La CFDT sait prendre ses responsabilités tout en dénonçant les productivités réalisées au détriment de notre santé.

La CFDT a dénoncé la sécabilité estivale imposée même si, grâce à notre intervention, la DOTC a accepté de la réduire à 3 semaines cette année.

La CFDT obtient avec cet accord une garantie de 18 mois sans nouvelle réorganisation avec des repos accolés aux week-ends dont le samedi, le report de la sécabilité des lundis et mardis à septembre et la semaine de repos de cycle pendant l'été.

S'engager dans un accord, c'est obtenir et garantir des contreparties pour tous, C'est ça la CFDT.

Je soutiens l'action de La CFDT, j'adhère